

## **D – Participation des partenaires et parties prenantes**

### **Programme de gestion transfrontalière des agroécosystèmes du bassin de la Kagera (PGTA Kagera)**

<b>1. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>2</b>
1.1 Profils des bénéficiaires et des parties prenantes .....	2
1.2 Participation et consultation .....	3
1.3 Participation des organisations régionales .....	4
<b>2. PLAN DE PARTICIPATION PUBLIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>MISE EN OEUVRE DU PROJET.....</b>	<b>10</b>

## 1. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

### 1.1 Profils des bénéficiaires et des parties prenantes

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés rurales vivant dans le bassin de la Kagera qui dépendent directement des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence. Ce groupe comprend plusieurs types d'utilisateurs des terres :

- **Agriculteurs** : agriculteurs de subsistance principalement qui pratiquent aussi un grand nombre de systèmes agricoles allant de systèmes intensifs basés sur les cultures pérennes de banane-café aux cultures céréalières annuelles et aux systèmes mixtes d'agroforesterie et d'agriculture-élevage.
- **Éleveurs (nomades et sédentaires)** : l'élevage de bétail et les transhumances saisonnières à la recherche d'eau et de pâturages étaient autrefois plus communs, cependant, en raison de politiques défavorables, de nombreux éleveurs se sédentarisent et se consacrent maintenant à l'agriculture et à la gestion de petits troupeaux. Il existe encore de grands troupeaux de bétail Ankole appartenant à de nombreux propriétaires, mais malgré qu'ils soient bien adaptés aux conditions locales, on les croise progressivement avec des races introduites pour accroître la production de lait et de viande.
- **Les ménages** dont les moyens d'existence reposent sur une combinaison d'activités agricoles ou d'élevage, de pêche ou forestières sont également compris, car leurs activités influencent directement les ressources en terres et en eau. Telles sont, par exemple, les communautés installées près de la Kagera, des terres humides et des berges des cours d'eau, et d'autres qui gèrent des boisements de village ou exploitent les ressources fournies par les forêts naturelles. Il est reconnu que la majorité des agriculteurs et des éleveurs dépend dans une mesure plus ou moins large de la chasse et de la récolte d'aliments, de fourrage, de bois d'œuvre, de plantes médicinales et d'autres produits forestiers non ligneux, notamment les paysans sans terre et ceux qui vivent à proximité des terres humides, des parcs, des réserves forestières et d'autres aires protégées. Les pêcheurs, les habitants des forêts, les artisans travaillant le bois, les apiculteurs, les guérisseurs traditionnels et d'autres groupes dont les activités dépendent de la gestion des ressources naturelles, bien que non compris dans les principaux groupes cibles, bénéficient aussi des avantages procurés par les plans de gestion intégrée communautaires.
- **Chefs de communauté et décideurs**, chargés de l'assignation des ressources en terres et du règlement des différends entre des territoires communautaires ou en leur sein, de la formulation et de l'application de règlements administratifs et de représenter la communauté/société civile à un rang plus élevé des instances décisionnelles aux niveaux du district, régional et national.
- **Les organisations de la société civile**, comme les groupements et associations d'agriculteurs, les associations d'utilisateurs de l'eau, seront la base de la création de capacités en matière d'approches participatives axées sur l'apprentissage et la recherche-action.

**Les femmes** font partie des bénéficiaires directs du projet et représentent un groupe cible très important car elles sont largement responsables de nombreuses activités agricoles et de gestion des ressources, outre leurs tâches familiales. Ces activités comprennent la préparation du sol, la plantation, le sarclage, le ramassage du bois pour les besoins énergétiques du ménage, la récolte de l'eau à des fins domestiques, l'arrosage et l'affouragement à l'étable et la garde de petits animaux, la cueillette de plantes médicinales ou d'aliments sauvages pour compléter leurs régimes alimentaires et ainsi de suite. En outre, le VIH/SIDA et l'exode rural font que beaucoup de ménages ont pour chef une femme qui est entièrement responsable de la gestion de la ferme et du bétail. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la participation aux prises de décisions sur la gestion des ressources des femmes et des ménages atteints du VIH/SIDA.

Outre ces bénéficiaires directs du projet, il y a un grand nombre d'autres groupes de parties prenantes qui interviendront à des niveaux différents, comme le décrit l'annexe 5 :

- Les ONG nationales et internationales, qui appuient des activités en cours au niveau de la communauté locale concernant la gestion des ressources naturelles, seront d'importants partenaires en matière de partage des expériences, création de capacités et activités de soutien.
- Les autorités locales et de district et les organismes gouvernementaux seront renforcés afin qu'ils puissent adopter des approches couvrant plusieurs secteurs, autonomiser les utilisateurs des terres grâce à des processus participatifs, et contribuer aux activités communautaires de planification, mise en œuvre et suivi et à la mobilisation de ressources.
- Des chercheurs venant d'organisations de district et régionales et, le cas échéant, du personnel des universités participeront en fournissant un soutien technique à la gestion durable des terres, à l'analyse de données à l'intention des décideurs et à la surveillance des impacts sur la dégradation des terres, la biodiversité, la fixation du carbone et d'autres services écosystémiques.
- Le secteur privé prendra part au projet en fournissant les intrants, les services, les mécanismes financiers et les investissements nécessaires.
- Les donateurs et les projets ayant des objectifs et activités complémentaires seront impliqués dans le cofinancement des activités.
- Les organisations régionales participeront par le biais du comité directeur régional du projet, afin d'assurer parmi les pays partageant le bassin de la Kagera la coordination et l'harmonisation des activités et la prise des décisions éclairées fondées sur les expériences et les leçons apprises.

## **1.2 Participation et consultation**

Le PGTA Kagera a été préparé grâce à la participation active d'une gamme très étendue de parties prenantes, de manière que l'équipe du projet puisse tenir compte de tous les éléments nécessaires pour la mise en œuvre réussie et la durabilité du projet. Des organisations gouvernementales pertinentes, des institutions universitaires et des programmes partenaires s'occupant de gestion des ressources en terres, d'agriculture, de conservation de la biodiversité et de gestion durable de l'écosystème ont participé directement au projet, à l'aide de partenariats stratégiques fondés sur leurs forces comparatives. Ils ont joué un rôle fondamental dans le diagnostic transfrontalier et la conception du projet, et contribueront à la création des capacités des parties prenantes locales, à l'instauration d'un environnement porteur et aux possibilités d'adoption de pratiques de gestion durables dans le PGTA Kagera.

Afin de garantir la gestion durable des ressources naturelles du bassin, le projet intégral continuera à adopter des approches participatives, réunissant toutes les parties prenantes intéressées et les faisant intervenir, non seulement en tant que participants au projet mais aussi comme personnes oeuvrant activement à son exécution, aux prises de décisions, au suivi et à l'évaluation. On encouragera aussi la participation active de toute la communauté (jeunes, personnes âgées, hommes, femmes, propriétaires ou non de terres, personnes atteintes du VIH/SIDA, ménages ayant pour chef une femme ou un enfant). Les activités comprendront la sensibilisation et la fourniture d'informations sur les objectifs et activités du projet. Leur mise en œuvre sera assurée notamment par les communautés locales et leurs organisations avec le soutien des services techniques du projet, du secteur privé et des ONG promouvant le développement local et les autorités administratives traditionnelles, politiques et locales. Un système de suivi et d'évaluation participatif (voir l'annexe 7) sera établi afin que les communautés locales et la société civile en général soient tenues au courant des activités du projet et de leurs résultats. Une attention particulière sera accordée aux questions de parité hommes-femmes et de statut social des populations dans le processus de prise de décisions, ainsi qu'à l'adhésion consensuelle de toutes les parties concernées par le projet avant son démarrage. Les contributions offertes par les communautés au projet seront en nature principalement, et les modalités de leur participation seront définies dans chaque pays.

Lorsque les activités du projet commencent à s'étendre du micro-bassin versant pilote jusqu'au bassin versant proprement dit, il sera important de s'assurer que toutes les parties prenantes sont représentées dans les associations de bassin versant qui transcendent les villages individuels, et dans les négociations sur des problèmes de grande envergure. Les parties prenantes seront plus susceptibles de coopérer si les avantages sont démontrables (l'augmentation vérifiée du rendement des cultures grâce aux CEP, par exemple, à l'aide des mécanismes catalysés par le PGTA Kagera pour obtenir le paiement pour les services environnementaux), si la répartition des avantages ainsi que des coûts est considérée comme juste et acceptable et si les accords sont applicables (en vertu d'une loi ou d'un décret).

### **1.3 Participation des organisations régionales**

Le projet a été conçu de manière que toutes les parties concernées aient un rôle à jouer dans le processus de prise de décisions. Notamment, les organisations du bassin (PAALEN-PIGTRE de la Kagera et PGELV) déploient déjà des efforts considérables en faveur de la gestion intégrée du bassin versant et des ressources en eau le long des bassins hydrographiques. Des accords de collaboration seront conclus (voir la section 8) pour le cofinancement et la collaboration, afin de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources du bassin de la Kagera. Des mécanismes de coordination avec d'autres agences d'exécution seront mis au point grâce à leur participation aux réunions du comité de pilotage/directeur du projet ainsi qu'à l'échange d'informations et à la constitution de nouveaux réseaux institutionnels.

En ciblant la gestion des ressources en terres, le PGTA Kagera affirme sa complémentarité avec certains projets d'assistance technique du *Programme d'action auxiliaire des lacs équatoriaux du Nil* (PAALEN). Particulièrement important est le *Projet de gestion transfrontalière intégrée des ressources en eau* (PGTIRE) qui cible aussi l'ensemble du bassin mais se concentre sur la gestion intégrée des ressources en eau et le partage de l'eau. Une collaboration étroite favorisera beaucoup les parties prenantes. La collaboration a démarré durant la phase B du MEP lors d'un atelier sur l'IBN tenu à Kampala en septembre 2003, pendant lequel des institutions concernées ont examiné le document de projet provisoire du PGTIRE, et le PGTA proposé de la Kagera a été présenté comme projet partenaire. Plus récemment, pendant les ateliers régionaux du PGTA Kagera en novembre 2005, et une réunion de suivi en février 2006 avec les coordonnateurs du PAALEN et du PGTIRE, des arrangements de collaboration plus détaillés ont été conclus entre les représentants des deux projets et les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et des eaux des quatre pays :

- Planification et partage des informations : dans la mesure du possible des bureaux partagés à Kigali, et en particulier des mécanismes permettant la gestion des informations partagées, y compris une méta-base de données, un SIG et une documentation, ainsi que des processus de planification concertée et la coordination entre les comités directeurs du projet et leurs membres.
- Actions synergiques : Certains domaines revêtent un intérêt particulier pour le PGTA Kagera et peuvent être considérés comme cofinancement : la sensibilisation et la formation en matière de gestion des ressources en eau serviront de compléments.
- Un protocole d'accord sera élaboré pendant les trois premiers mois du projet.

Le **Programme de gestion environnementale du lac Victoria (PGELV II)** est également fortement complémentaire du PGTA Kagera. Sa contribution au renforcement des capacités et de la coordination dans la gestion des ressources du lac avec la participation des communautés locales, des ONG et des OSC revêt un intérêt particulier. La composante la plus importante du PGTA Kagera pendant la phase I du PGELV, à savoir la gestion des terres, était largement concentrée sur le district de Rakai, Ouganda (dans le bassin de la Kagera) et sur les régions de Mwanza et Mara, Tanzanie (au-delà de la Kagera), mais le programme envisage d'étendre ses activités à l'ensemble du bassin de la Kagera pendant la phase II. Les activités avec les agriculteurs et les ONG locales (CARE, Help Age et ECOVIC) portent principalement sur l'érosion du sol, la surveillance des produits agrochimiques, l'utilisation sans danger des produits chimiques et la conservation des sols et des eaux. Pendant l'atelier régional du MEPB du PGTA Kagera tenu en novembre 2006, le secrétaire exécutif de PGELV

a accueilli avec satisfaction la proposition de collaborer avec le PGTA et des domaines potentiels ont été identifiés. Un protocole d'accord détaillé sera rédigé au cours des premiers mois du projet de la Kagera.

**L'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA)** est une organisation à but non politique des systèmes nationaux de recherche agronomique de dix pays (pays de la Kagera, R.D. du Congo, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Soudan) visant à ajouter de la valeur aux programmes nationaux en regroupant les ressources afin de promouvoir les objectifs partagés et améliorer l'efficacité par le biais d'économies de gamme et d'échelle. Elle est un intervenant clé dans la mise en œuvre du PDDAA- NEPAD. La stratégie de recherche en matière de gestion des ressources naturelles d'ASARECA est centrée sur la recherche et le développement de technologies de gestion des sols, des eaux, des ressources végétales et animales pour la croissance économique et la durabilité de la base agricole. Le **Réseau de recherche sur la gestion des sols et des eaux (SWMnet)** pour l'Afrique orientale et centrale fournit une plateforme sous-régionale à des réseaux et des connaissances apte à favoriser les initiatives de développement, et a manifesté son intérêt pour le PGTA Kagera et son intention de le cofinancer.

Des liens seront établis avec IW LEARN pour le partage des expériences et des leçons apprises d'autres programmes et régions.

## 2. PLAN DE PARTICIPATION PUBLIQUE

### Projet de gestion transfrontalière des agroécosystèmes du bassin de la Kagera (PGTA)

#### Introduction

Le bassin de la Kagera occupe une superficie de plus de 59 800 km<sup>2</sup> mais comprend un nombre relativement limité de villes dont la principale est la capitale du Rwanda (Kigali). Il renferme de nombreuses zones rurales très densément peuplées, surtout au Rwanda et au Burundi et dans la partie occidentale du bassin en Ouganda. La population totale du bassin est estimée (d'après les projections des données du recensement national les plus récentes) à 16,5 millions d'habitants environ (2006) et, si les tendances actuelles de la croissance persistent, ce chiffre pourrait dépasser les 18 millions d'ici 2015. Les densités varient largement dans l'ensemble du bassin (la densité moyenne au km<sup>2</sup> est de 372 personnes au Rwanda, 268 au Burundi, 135 en Ouganda et 61 en Tanzanie). Le Rwanda est le pays le plus densément peuplé d'Afrique, avec plus de 500 individus au km<sup>2</sup> dans les zones agricoles. La proportion de personnes vivant en milieu rural et qui dépendent de l'agriculture de subsistance va de 78 pour cent en Tanzanie à plus de 90 pour cent au Rwanda et au Burundi.

Une gamme étendue de parties prenantes participe à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles du bassin de la Kagera. Les populations rurales formées en grande partie d'agriculteurs, d'éleveurs nomades et sédentaires, sont les parties prenantes dont les moyens d'existence sont le plus touchés par les niveaux actuels de dégradation des terres dans le bassin, et leur avenir dépend de l'inversion de cette tendance menaçante. D'autres utilisateurs des ressources en terres, comme les fabricants de charbon de bois et de briques, les exploitants des mines et les petits entrepreneurs dont le travail dépend des produits agricoles, comme les tanneurs, seront aussi impliqués dans les processus de planification et de prise de décisions au niveau de la communauté car ils contribuent souvent à la dégradation des terres par leurs activités. Les organismes gouvernementaux, les autorités locales et les instituts de recherche et universitaires, les organisations non gouvernementales et de la société civile, les projets de développement et le secteur privé oeuvrant dans le bassin sont aussi des parties prenantes car ils déterminent le niveau et le type de soutien disponible pour les communautés rurales. Les décideurs nationaux et ceux chargés des questions transfrontalières en coordination avec d'autres pays, sont également des parties prenantes car ils sont responsables des politiques, de la législation et du soutien institutionnel dans le bassin.

#### Typologie des principaux groupes de parties prenantes

Les communautés rurales, formées largement de petits agriculteurs propriétaires terriens, et les gardiens du bétail sont les gestionnaires les plus importants des ressources naturelles ; ils dépendent directement de ces ressources pour leur survie et seront les bénéficiaires directs du PGTA. Ils comprennent les suivants :

- Agriculteurs : il s'agit principalement d'agriculteurs pratiquant l'agriculture de subsistance mais appliquant une gamme étendue de systèmes agricoles allant des systèmes intensifs pérennes basés sur la banane et le café aux systèmes annuels basés sur les céréales et aux systèmes mixtes d'agroforesterie et d'agriculture-élevage.
- Éleveurs : l'élevage du bétail et les transhumances saisonnières à la recherche d'eau et de pâturages étaient autrefois plus répandus mais, en raison de politiques défavorables, de nombreux éleveurs se sont sédentarisés, produisent maintenant des cultures et gèrent de plus petits troupeaux. De nombreuses personnes possèdent encore de grands troupeaux de bétail Ankole.
- Ménages qui dépendent pour leurs moyens d'existence d'une combinaison d'activités agricoles, d'élevage, de pêche et forestières : Ils sont aussi inclus dans ce groupe car leurs activités influencent directement les ressources en terres et en eau. En font partie, par exemple, ceux installés près de la Kagera, des terres humides et des berges des lacs, et ceux qui gèrent des boisements ou utilisent les ressources des forêts naturelles. Il est reconnu que la majorité des agriculteurs et des éleveurs dépendent dans une mesure plus ou moins grande de la chasse et de la récolte d'aliments, de fourrage, de bois d'œuvre, de produits médicinaux et d'autres produits

forestiers non ligneux, notamment ceux qui n'ont pas accès à la terre et ceux vivant à proximité des terres humides, des parcs, des réserves forestières et d'autres aires protégées. Les pêcheurs, les forestiers, les artisans travaillant le bois, les apiculteurs, les guérisseurs traditionnels, ainsi que d'autres groupes dont les activités dépendent de la gestion des ressources naturelles, bien que ne constituant pas les groupes cibles principaux, bénéficieront aussi des avantages des plans de gestion intégrée communautaires.

- Les chefs et les décideurs communautaires chargés de l'allocation des ressources en terres et du règlement des différends au sein des territoires communautaires et entre eux, de l'élaboration et de l'application de règlements administratifs locaux et de représenter la communauté/société civile à un rang plus élevé des instances décisionnelles aux niveaux du district, de la région et national.
- Les organisations de la société civile comme les groupements et associations paysans, et les associations des utilisateurs de l'eau seront la base de la création de capacités dans les approches participatives d'apprentissage et de recherche-action.

Les femmes sont parmi les bénéficiaires directs du projet et un groupe cible important car elles sont largement responsables de nombreuses activités agricoles et de gestion des ressources, outre leur famille et leurs tâches domestiques. Ces activités comprennent la préparation du sol et la plantation, le sarclage, la collecte de bois et d'eau pour les besoins familiaux et énergétiques, l'arrosage et l'affouragement des animaux à l'étable et du petit bétail, de la récolte de plantes médicinales ou d'aliments sauvages pour compléter le régime alimentaire familial, et ainsi de suite. En outre, du fait du VIH/SIDA et de l'exode rural, de nombreux ménages ont pour chef une femme qui est entièrement responsable de la gestion de l'exploitation et du bétail.

En dehors de ces bénéficiaires directs du projet, il existe un certain nombre d'autres parties prenantes qui participeront à des degrés différents au projet :

- Les ONG nationales et internationales, qui soutiennent déjà des activités en cours au niveau communautaire en matière de gestion des ressources naturelles, seront des partenaires importants pour ce qui est du partage des expériences, du renforcement des capacités et des activités de soutien technique.
- Les organismes gouvernementaux et les autorités locales et de district seront renforcés pour encourager l'adoption d'approches intersectorielles, l'autonomisant des utilisateurs des terres par des processus participatifs, le soutien à la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions communautaires, ainsi que la mobilisation de ressources.
- Les chercheurs venant d'institutions de district/régionales et, le cas échéant, d'universités fourniront le soutien technique pour la gestion durable des terres, le suivi des impacts sur la dégradation des terres, la biodiversité, la fixation du carbone, etc., et pour l'analyse de données à l'intention des décideurs.
- Le secteur privé se chargera de la fourniture des intrants, services, mécanismes financiers et investissements nécessaires.
- La communauté des donateurs et les projets qui ont des objectifs et activités complémentaires seront impliqués dans le cofinancement des activités.
- Les organisations régionales participeront par l'entremise du comité directeur du projet pour assurer la coordination et l'harmonisation des activités, et la prise de décisions constructives par les pays partageant le bassin de la Kagera sur la base de leurs expériences et des leçons apprises.

Cette identification des parties prenantes principales a été réalisé lors de la phase B du MEP et confirmée pendant l'atelier sur l'élaboration du projet intégral (Entebbe, novembre 2005).

## **Gestion des ressources naturelles et cadre de planification**

Parfois des conflits d'intérêts éclatent entre différents groupes d'utilisateurs des ressources en terres dans le bassin. Notamment lorsque les pâturages et les terres agricoles sont adjacents, les agriculteurs et les gardiens du bétail se livrent bataille quand les animaux divaguent et pénètrent dans les champs, ou si l'agriculture empiète sur d'anciens pâturages. Traditionnellement, les agriculteurs permettaient aux animaux de brouter les résidus agricoles dans les terres « rweya » soumis à la culture extensive en échange de fumier, et les protocoles étaient respectés pour la transhumance saisonnière du bétail à la recherche de pâturages et d'eau. Cependant, la pénurie de terres, les pressions et les changements d'affectation des terres limitent les occasions d'entente semblables et le maintien de couloirs permanents pour le bétail. Les besoins des utilisateurs des terres ruraux se heurtent aussi à ceux d'autres utilisateurs, comme les exploitants de carrières commerciales et les petits fabricants de briques, activités qui compromettent les possibilités de production des terres. L'expansion des villages et des routes entraîne aussi une perte permanente de terres productives, Les plantations commerciales de canne à sucre et les ranchs, par exemple, pourraient occuper des terres utilisées autrefois pour le pâturage saisonnier, la production de chaume et d'autres biens. Il est aussi interdit aux communautés, par des règlements administratifs, d'exploiter les ressources dans les aires protégées comme les forêts et les parcs nationaux, même s'il n'existe pas d'autres sources facilement accessibles de plantes médicinales, de bois de feu, etc. Dans certains cas, les femmes et les jeunes sont marginalisés et des conflits d'intérêts éclatent entre les groupes de sexe et d'âge différents dus aux processus de prise de décisions dominés par les hommes et à leur contrôle sur les ressources dans les ménages agricoles et pastoraux et au niveau communautaire.

Le projet est conçu pour aider ces communautés rurales et les agriculteurs/éleveurs individuels, ainsi que les hommes, les femmes et les jeunes, à choisir le mode d'utilisation et de gestion de leurs terres qui permette de régler les conflits et d'améliorer leur bien-être social. (sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté et de la main-d'œuvre). En outre, en utilisant le moteur de l'agriculture ils peuvent quitter le cercle vicieux de la dégradation des terres et profiter des occasions nées de leur remise en état et de leur utilisation durable. Cela exige un changement profond de la planification des ressources et des dimensions de la gestion, par la prise en compte des possibilités d'exploitation des produits pour relever les revenus familiaux (maïs, bananes, produits de l'élevage), à savoir la force motrice d'aujourd'hui pour les décisions concernant l'utilisation des terres, parallèlement à d'autres options à long terme assurant des revenus aux familles et aux communautés ainsi que des bienfaits environnementaux.

Lorsque les terres étaient abondantes, les mécanismes traditionnels d'affectation des terres et les droits d'accès contrôlés par les chefs de communauté assuraient la gestion et la restauration des ressources communales. La dégradation actuelle est déterminée, non seulement par les pressions sur la terre, mais aussi par des approches sectorielles du sommet à la base qui privent les communautés du pouvoir de gérer à leur gré leurs territoires et leurs ressources. Cette responsabilité et cette capacité communautaires peuvent être renouvelées grâce à l'appui du gouvernement local à l'aide d'approches intersectorielles qui tiennent compte de la gamme de ressources et d'opportunités, et démontrent les multiples avantages pouvant être tirés de l'utilisation de terres et d'agroécosystèmes performants. Outre à soutenir et à accroître la productivité, est aussi incluse dans cette approche la sensibilisation aux avantages de l'agrobiodiversité, de la fixation du carbone, de l'atténuation du changement climatiques et de la protection des eaux internationales de la Kagera. Il faut enseigner aux communautés à planifier l'utilisation des terres villageoises afin d'évaluer leurs ressources communales et leurs besoins (qualité du sol, pâturage, bois de feu, eau, matériaux de construction, médicaments, etc.), d'identifier et de jauger les options et de prendre des décisions concertées pour améliorer la gestion des ressources qui, d'une part, répondra à leurs nécessités immédiates et, d'autre part, générera des avantages de longue durée pour la communauté et les autres parties prenantes du bassin.

Dans ce cadre, le PGTA vise à participer au développement communautaire en soutenant les activités choisies et entreprises par les communautés pour améliorer la gestion des ressources. Il faudra ensuite identifier soigneusement les différents groupes dont se composent ces communautés, comprendre leurs systèmes de prise de décisions, et la mesure dans laquelle elles sont équitables et tiennent compte de la parité hommes-femmes, et assurer la représentativité des chefs et des décideurs communautaires, notamment dans les zones pilotes choisies (micro-bassins versants, communautés et grands écosystèmes). On évitera de la sorte les conflits d'intérêts ou la concurrence au sein des communautés, qui pourraient réduire le champ d'action des opérations entreprises, et instaurer un dialogue avec les différents groupes socioéconomiques et culturels, en vue d'améliorer la participation active et, par là même, la situation des groupes marginaux ou désavantagés (paysans sans terre, ménages ayant pour chef une femme, veuves, orphelins, ménages atteints du VIH/SIDA). Cette planification communautaire contribuera à éviter la dispersion ou la duplication des activités sectorielles et facilitera au contraire l'intégration et la coordination à long terme des interventions agricoles et environnementales.

### **Élaboration du projet**

Les consultations ont commencé en 2001 et se sont intensifiées pendant la période 2004-6 aux niveaux régional et national par les gouvernements des trois pays bénéficiaires du MEP-B (Rwanda, Tanzanie et Ouganda), afin de déterminer l'objectif principal du PGTA et notamment les mécanismes de coopération entre pays. Le Burundi ne s'est joint officiellement au processus d'élaboration du projet qu'à la fin de 2005, mais a été tenu au courant de son déroulement. Le PGTA Kagera a été préparé avec le soutien technique de la Division des terres et des eaux de la FAO et guidé par les directeurs nationaux du projet au travers d'un processus assurant la participation active de la gamme la plus étendue possible de parties prenantes du bassin. Le processus comprenait les activités suivantes :

- la réalisation de transects et de diagnostics ruraux participatifs (DRP) avec les représentants des communautés cibles de la gamme des agroécosystèmes et des paysages ;
- des réunions de consultation avec les autorités locales et les représentants d'organisations de la société civile, d'ONG, du secteur privé, ainsi qu'avec des donateurs oeuvrant dans le bassin ;
- la participation d'organismes gouvernementaux pertinents, d'institutions universitaires et de recherche et de programmes et projets partenaires (terres, agriculture, foresterie, environnement, développement communautaire, etc.) au diagnostic des contraintes et opportunités et à l'établissement des priorités ;
- des réunions des comités de conseil technique multisectoriels nationaux, représentant les divers ministères et organismes de coordination environnementale, assorties de visites sur le terrain de membres des CRCT, afin d'examiner les questions de dégradation des terres sur place ;
- deux réunions du Comité directeur régional du projet avec les décideurs des quatre pays partageant le bassin (y compris le Burundi) pour convenir du champ d'application et du contenu, ainsi que des mécanismes de gestion et de coordination du projet.

L'équipe du projet a pris note des questions soulevées à tous les niveaux et reconnu l'importance de la participation active de multiples parties prenantes et de la bonne mise en œuvre et de la viabilité du projet. Des organismes gouvernementaux pertinents, des ONG, des organisations de la société civile et des projets oeuvrant à la gestion agro-environnementale et au développement socioéconomique dans le bassin participeront à la réalisation du projet, grâce à la constitution de partenariats stratégiques fondés sur leurs forces comparatives. Ils contribueront à la création des capacités des parties prenantes locales et assureront un environnement porteur et des opportunités d'adoption de pratiques de gestion durables dans le cadre du PGTA.

Durant la préparation du projet ont été examinés les principaux principes liés à la gestion participative des agroécosystèmes et des ressources naturelles, en vue de garantir la gestion et le développement durables du bassin. Tels sont :

- Connaître et respecter les points de vue et les intérêts des différentes parties prenantes, en veillant aux questions d'égalité des sexes et en exploitant l'expertise et les savoirs locaux.
- Favoriser l'échange d'informations avec différentes parties prenantes et clarifier leurs rôles et responsabilités.
- Prendre en considération les causes et moteurs économiques, sociaux et institutionnels des questions environnementales identifiées.
- Promouvoir une vision holistique et intersectorielle des problèmes et solutions à différentes échelles et à court et à long terme.
- Suivre un processus itératif d'identification, d'intégration, d'attribution de priorités et de revalidation d'activités envisagées par le dialogue et la création d'un consensus.

Les consultations se sont tenues avec les ministères et les organismes de coordination concernés afin d'examiner les résultats et les priorités aux niveaux national et transfrontalier, les mécanismes généraux de coopération régionale et les questions institutionnelles et techniques liées à la lutte contre la dégradation des terres et à l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales dans le bassin de la Kagera. Le diagnostic transfrontalier et national résultant a été enrichi par des informations pertinentes venant du Burundi.

Les pays ont confirmé leur engagement vis-à-vis du PGTA par l'entremise des points focaux nationaux qui ont assisté les CRCT et les CDP et de l'atelier de formulation du projet (Entebbe, novembre 2005), auquel ont assisté les représentants des gouvernements, des experts et projets choisis venant de chacun des pays du PGTA, du FEM/PNUF et de la FAO. Des réunions ont également été tenues avec des bailleurs de fonds potentiels dans les quatre pays pour évaluer de concert l'avancement du projet et les attentes, et mobiliser le cofinancement nécessaire. Les consultations finales et l'examen de la version provisoire du document de projet du FEM ont eu lieu pendant la deuxième réunion du CDP avec les quatre pays bénéficiaires à Kigali, le 22 février 2006.

## MISE EN OEUVRE DU PROJET

Afin d'assurer la gestion durable des ressources naturelles du bassin, le projet intégral continuera à appliquer des approches participatives, comme pendant l'élaboration du projet, réunissant toutes les parties prenantes intéressées et les incitant à être présentes, non seulement en qualité de participants mais à prendre activement part à sa mise en œuvre, aux prises de décisions, au suivi et à l'évaluation. La participation de communautés entières (jeunes, personnes âgées, hommes, femmes, propriétaires terriens, paysans sans terre et ménages ayant pour chef une femme ou un enfant) sera encouragée grâce à des réunions de sensibilisation, à la diffusion de matériel (dépliants, cartes, etc.) et à la transparence à l'égard des objectifs et des attentes principaux du projet. Une formation appropriée (d'abord dans les zones pilotes et ensuite plus diffusément) sera dispensée pour assurer que les utilisateurs des terres les comprennent et ont les compétences et les outils nécessaires pour appliquer de bonnes pratiques de gestion de l'agroécosystème, protéger et améliorer leurs sols, gérer l'agrobiodiversité, atténuer les effets du changement climatique et protéger les eaux partagées de la Kagera.

Les activités de mise en œuvre du projet seront assurées, notamment par les communautés locales et leurs organisations, avec le soutien des services techniques du projet et des partenariats (gouvernement, ONG et secteur privé), des processus de développement et des autorités locaux (traditionnels, sectoriels et administratifs/politiques). Un système participatif de S-E sera établi afin que les communautés locales (et la société civile en général) soient impliquées dans des activités continues de suivi (progrès et impacts). Une attention particulière sera portée aux questions d'égalité des sexes et au statut social des participants aux processus communautaires et de prises de décisions locaux, ainsi que pour assurer l'adhésion consensuelle de tous les intéressés au projet avant son

démarrage. La contribution directe des populations bénéficiaires, en espèces ou nature, (parcelles de démonstration, adhésion de groupes cibles) fera partie du cofinancement du projet.

Lorsque se multiplieront les activités du projet, des micro-bassins versants pilotes au reste du bassin, il sera important de faire en sorte que toutes les parties prenantes soient représentés dans les associations du bassin qui transcendent les villages individuels et dans les négociations à l'échelle du bassin concernant des problèmes de grande envergure. La coopération des parties prenantes sera plus active si les avantages sont démontrables (augmentation des rendements des systèmes agriculture/élevage résultant de techniques testées et adaptées par les champs-écoles des producteurs (CEP) ; coûts-avantages vérifiés par un système de S-E ; introduction au niveau communautaire de mécanismes visant les paiements pour les services environnementaux). L'équité peut également être renforcée si la répartition des coûts et des avantages est estimée juste, acceptable et si les accords sont applicables en vertu de lois ou de décrets.

Au niveau transfrontalier, le PGTA affrontera une gamme de questions qui se répercutent sur les ressources naturelles et les moyens d'existence des principales catégories de bénéficiaires du projet (voir ci-dessus), et qui ont été portées à maintes reprises à l'attention de l'équipe de préparation du projet durant la phase B du MEP. Il s'agit notamment de la lutte contre l'érosion, de la gestion de l'eau, de la gestion des incendies de forêts, de la perte d'agrobiodiversité, de la gestion des mouvements de bétail, afin de réduire la transmission des ravageurs et des maladies, de la lutte contre les infestations de ravageurs et de maladies des cultures, des impacts des mouvements de réfugiés rapatriés, des réinstallations et de l'exploitation illégale des ressources des aires protégées. Le PGTA oeuvrera au niveau transfrontalier grâce à l'examen et à la promotion de la mise en application et, si besoin est, de l'harmonisation des décrets, politiques et réglementations, afin d'améliorer la gestion de l'écosystème transfrontalier. Notamment, des efforts seront déployés pour assurer que les politiques dans (et entre) les pays concordent, que les utilisateurs des terres ne reçoivent pas des messages contradictoires et qu'ils connaissent les politiques, plans d'action et réglementations en jeu, et savent comment leur application peut favoriser plutôt qu'entraver leur gestion des ressources et des moyens d'existence.

Certaines questions transfrontalières concernant la gestion des ressources naturelles ont été soulevées mais elles ne seront pas traitées directement par le PGTA car elles font l'objet d'autres projets, comme : la lutte contre la jacinthe d'eau, les grands et petits réseaux d'irrigation, la gestion des parcs nationaux et des aires protégées, et les questions sanitaires liées à l'eau. Les communautés locales seront aidées à obtenir le soutien voulu pour ces questions grâce à la collaboration avec les projets et programmes pertinents. Néanmoins, le PGTA contribuera à l'harmonisation des politiques et des lois sur ces questions, en collaborant avec les communautés rurales pour améliorer la gestion de l'utilisation des terres et des ressources ; il contribuera aussi à réduire les pressions sur les terres humides, les aires protégées, les forêts riveraines et à promouvoir le partage des avantages pour la gestion concertée des ressources de propriété commune.

L'accent portera sur les activités de terrain guidées par le PGTA et multipliées par le biais de processus de développement du district (agriculture, développement rural, planification de l'environnement et allocation de ressources). Pour renforcer la sensibilisation, le PGTA encouragera les informations en retour et leur partage entre les communautés, les districts et au niveau du bassin et des politiques nationales par l'échange d'examen, de rapports d'avancement du projet et des recommandations des comités du projet, ainsi que par la diffusion des informations grâce aux médias, etc. (radio, films vidéos, matériel pédagogique pour les écoles, éducation des jeunes et des adultes, drames et dépliants).

### **Impacts escomptés sur les bénéficiaires**

**Bénéficiaires principaux :** Le projet exercera un impact positif sur les principales catégories de bénéficiaires (voir ci-dessus), notamment en renforçant les capacités des utilisateurs des terres à gérer durablement leurs agroécosystèmes et à en améliorer la productivité (en régénérant la fertilité et la

résistance de leurs terres agricoles et de leurs pâturages dégradés et en réduisant les pressions sur les terres humides, les forêts, les berges des cours d'eau et les terres fragiles, par exemple). Les utilisateurs des terres pourront tirer des avantages de leurs agroécosystèmes diversifiés, plus performants et plus productifs, et bénéficieront en particulier :

- de la conservation et de l'utilisation durable d'une biodiversité agricole très négligée ;
- de l'augmentation des matières organiques du sol, de la biomasse et du couvert végétal et des avantages qui en dérivent comme des améliorations du cycle des nutriments, de la fixation du carbone et du maintien du régime hydrologique ;
- de la vulnérabilité réduite aux incertitudes climatiques et à d'autres chocs (échec des cultures, maladies du bétail dues aux ravageurs, irrégularité des précipitations, risques de sécheresses ou d'inondations, etc.) ;
- de l'amélioration de la productivité, de la réduction de la pénibilité et du partage plus équitable des avantages et coûts de l'utilisation et de la gestion améliorées des ressources.

Le PGTA perfectionnera les capacités techniques du personnel de district et des fournisseurs de services (notamment les fonctionnaires techniques, les planificateurs, les chercheurs et les vulgarisateurs mais aussi, grâce au soutien accru fourni par les fournisseurs privés, les artisans, les institutions de crédit, etc.) pour renforcer ou créer les capacités des communautés locales à gérer durablement leurs agroécosystèmes et leurs territoires. Cela impliquera, entre autres, les actions suivantes :

- l'harmonisation et la mise en œuvre des plans d'actions et des règlements administratifs, etc. ;
- le soutien intersectoriel technique donné aux systèmes d'utilisation des terres améliorés plutôt qu'aux différents éléments des ressources (forêts, eau, sols, etc.) ;
- des méthodes et appuis pour la planification de l'utilisation des terres communautaires ;
- l'identification et l'utilisation d'incitations et de mécanismes visant à tirer des avantages des services environnementaux fournis par les utilisateurs des terres (partage des bénéfices entre utilisateurs des terres en amont et en aval ; crédits en contrepartie pour les activités de fixation du carbone comme l'agroforesterie et le boisement) ;
- la formation et le soutien des groupes d'agriculteurs (CEP, éleveurs, associations d'utilisateurs des terres et des eaux, etc.) à des fins de mise à l'essai et d'adaptation locales de techniques améliorées (conservation des sols et des eaux, récolte de l'eau, amélioration des pâturages, agroforesterie, agriculture de conservation à l'aide des outils et engins adaptés, et ainsi de suite) et en reliant la gestion des ressources à la création de revenus ;
- la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement de l'équité en matière de gestion des ressources et de prise de décisions, d'accès amélioré aux ressources et aux services et de partage juste et équitable des avantages (diminution de la pénibilité du labour et du sarclage pour les femmes grâce à l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, les boisements de village, la récolte de l'eau, la participation des femmes à la planification et au suivi à assise communautaire et la formation égale dispensée aux hommes comme aux femmes, etc.) ;
- promotion de l'utilisation des savoirs locaux/autochtones et de la valeur ajoutée aux produits locaux, grâce à la connaissance de l'utilisation et de la gestion des espèces végétales locales domestiquées et sauvages, à la lutte biologique contre les ravageurs et les maladies, à la santé animale, à l'emmagasinage et à la transformation des produits.

Pour diverses raisons (y compris le régime foncier et les questions d'héritage), les jeunes vivant dans le bassin de la Kagera hésitent à s'engager dans l'agriculture et restent au chômage dans les zones rurales (une ressource non exploitée), ou migrent vers les centres urbains. Le PGTA vise non seulement à mobiliser leur esprit d'entreprise pour participer directement à l'agriculture, mais aussi à les encourager à prendre part à des activités rémunératrices (transformation des produits agricoles, commercialisation, etc.) ralentissant ainsi l'exode rural et atténuant la pression sur les terres.

Le personnel technique du projet, le personnel de district, les ONG et d'autres partenaires bénéficieront de la formation, du matériel et du soutien logistique leur permettant de mieux assister les populations et faciliter la gestion communautaire des ressources naturelles. Les gouvernements de pays concernés jouiront de la coopération renforcée, du partage des informations, des expériences et des technologies, ainsi que de l'harmonisation des approches, des politiques et de la législation en matière de gestion des ressources naturelles.

D'une manière plus spécifique, pendant la phase pilote du PGTA Kagera, des sites pilotes représentatifs seront sélectionnés dans les quatre pays, y compris les micro-bassins versants, les communautés et les grandes unités agroécologiques (terres humides, pentes raides, pâturages/terrains de parcours dégradés, etc.), et les activités se focaliseront sur ces sites pendant les premiers deux ou trois ans du projet. Le PGTA multipliera ensuite les activités pour renforcer l'impact et accroître les avantages du projet dans l'ensemble des pays et du bassin, ciblant non seulement les points chauds mais aussi les domaines prometteurs.

Le PGTA travaillera avec les communautés locales dans chaque zone pilote afin de renforcer leurs capacités à planifier et gérer l'utilisation des terres locales. Il oeuvrera par le biais de groupes d'utilisateurs des terres pour accroître leur prise de conscience des avantages obtenus par l'adoption d'une approche axée sur l'agroécosystème de la gestion de leurs ressources en terres, afin d'augmenter la productivité et, le cas échéant, de diversifier leurs sources de revenus et d'améliorer leurs moyens d'existence. Les parties prenantes locales vivant dans ces communautés bénéficieront de la formation, du transfert de technologies et de la création de capacités. Elles pourront en profiter grâce à des voyages d'étude et à l'adaptation locale des techniques et méthodes utilisées dans d'autres parties de l'Afrique. Ces activités contribueront à améliorer la gestion des ressources naturelles, à renforcer les capacités des organisations locales et à conserver l'agrobiodiversité.

Les bénéficiaires secondaires du PGTA comprennent essentiellement les populations rurales vivant hors des communautés cibles, à savoir les utilisateurs des eaux partagées de la Kagera et, en particulier, ceux du projet PGIRE de la Kagera et, à un niveau élargi, des programmes à grande échelle du lac Victoria et du bassin du Nil (PGELV et IBN-PAALEN). Ce sont les principaux partenaires en matière de gestion de l'environnement et des ressources en eau du bassin de la Kagera. Les communautés rurales vivant aux alentours du lac Victoria profiteront aussi du projet grâce à la réduction des sédiments et des charges de nutriments dans les eaux de la Kagera et d'un régime hydrologique mieux régularisé.

Le personnel technique des quatre pays bénéficiaires, des institutions gouvernementales et d'autres partenaires du développement dans les zones du projet bénéficieront de la formation en matière d'approches intersectorielles et agroécosystémiques et de méthodes de planification de l'utilisation des terres au niveau local. De ce fait, ce personnel sera mieux en mesure d'aider les utilisateurs des terres locaux et de contribuer à leurs efforts visant à inverser les processus de dégradation des terres et à assurer une gestion plus viable de leurs ressources naturelles. Les animateurs seront formés aux approches des CEP et aideront les agriculteurs à identifier et adapter des techniques plus rationnelles d'utilisation des terres et de gestion des ressources, afin d'en diffuser la mise en œuvre locale.

Les institutions de recherche et universitaires s'occupant de gestion des ressources naturelles, de surveillance et d'évaluation de l'environnement bénéficieront de la collaboration scientifique accrue entre les quatre pays du PGTA. La collaboration entre les institutions soutiendra les actions concertées avec la participation directe des communautés, et permettre ainsi l'établissement de bases solides pour l'intégration d'approches scientifiques modernes dans les méthodes et expériences traditionnelles.

Les quatre gouvernements qui collaborent et leurs décideurs profiteront de la coopération et du partage d'informations et d'expériences accrues en matière de formulation (et d'harmonisation) des décrets, politiques, plans d'action et transfert de technologies. La diffusion des leçons apprises grâce au PGTA Kagera sera intensifiée pendant les dernières années du projet, et atteindra l'ensemble du bassin, et des informations et des leçons apprises pourraient aussi être transmises à des communautés situées dans

d'autres parties de l'Afrique, par le truchement du site web du projet, de publications, de contributions aux réunions et d'initiatives de partenariat comme le NEPAD et TerrAfrica.

### **Critères utilisés pour le choix des sites pilotes du projet**

La participation de toutes les zones et populations rurales du bassin des quatre pays participants pourrait donner lieu à des attentes irréalistes qui risqueraient de provoquer une dispersion trop excessive des ressources du PGTA pour exercer un impact pendant les cinq années du projet. De ce fait, il a été convenu que le projet choisirait des sites d'interventions pilotes à l'aide d'un processus participatif et en ciblant les communautés et les bassins versants représentatifs. Des districts et zones agroécologiques cibles ont été identifiés provisoirement dans chaque pays. Pendant les ateliers et consultations initiaux des parties prenantes, le choix des communautés pilotes participantes se fera sur la base de critères de sélections qui seront définis par l'équipe du projet et approuvés par les intéressés.

### **Couverture des districts**

Rwanda. En vertu de la principale réforme administrative (début 2006), les 12 provinces du Rwanda ont fusionné pour former quatre provinces et la ville de Kigali, avec de fortes répercussions sur les frontières et les responsabilités administratives. Les districts cibles proposés pour le PGTA sont au nombre de six (6) : Nyagatare, Kayanza, Kirehe, Bugasera (4) qui sont les districts de la province de l'est (unification d'Umutara, de Kibungo et de la région méridionale de Kigali Rural) ; le district de Kamonyi (1) dans la province du sud (unification des provinces de Butare, Gikongoro et Gitarama) ; et le district de Rulindo (1) dans la province du nord (unification de Byumba, Ruhengeri et la partie septentrionale de Kigali Rural).

En Tanzanie, le projet comprend les quatre (4) districts de Ngara, Karagwe, Bukoba et Missenye (séparé récemment de Bukoba) qui font tous partie du bassin de la Kagera et appartiennent du point de vue administratif à la région de la Kagera. Ces districts couvrent une superficie très étendue par rapport aux districts/province du Rwanda et du Burundi.

En Ouganda, le bassin de la Kagera comprend des parties des districts de Kabale, Ntungamo, Mbarara et Rakai (4) et peut-être aussi Isingoro et Kiruhura (2) qui n'étaient pas inclus dans le MEPB.:

Au Burundi, le bassin de la Kagera couvre la totalité ou une partie des 11 « provinces » du Burundi (Bururi, Mwaro, Rutana, Gitega, Muramvya, Karuzi, Kayanza, Ngozi, Muyinga, Cankuzo Kirundo) dont chacune est subdivisée en communes et zones plus exiguës. Les zones prioritaires choisies pour les interventions du PGTA sont les quatre provinces de montagne et de moyenne altitude de Muramvya, Mwaro (N-O du bassin de la Kagera), Gitega et Karuzi (centre) en raison de leurs affluents importants, les fleuves Mubarazi, Mushwabure, Waga, Ruvyironza et Ruvubu ; et une province de plaine, Kirundo, qui partage avec le Rwanda les lacs transfrontaliers de Cohoha, Rweru et Gacimirinda. Ils renferment une série d'écosystèmes : sommet de la dorsale Congo-Nil (pentes raides, forêts naturelles et plantées) ; plateaux centraux (moyenne altitude, haute densité de population, dégradation des sols, écosystèmes des terres humides, agroforesterie) et les plaines du bassin de la Bugesera (écosystèmes des terres humides, lacs, etc.). Les interventions concernant la gestion des ressources dans les provinces seront complétées par un soutien institutionnel central (Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage).

### Annexe 5 : Tableau 1 Couverture et zones cibles proposés du PGTA Kagera

Niveau	Burundi	Rwanda	Tanzanie	Ouganda
1	Pays			
2	-	Provinces (3)	Région (1)	Province (1)
3	Provinces (5)	Districts (6)	Districts (4)	Districts (6)
4	Communes (10)	Secteur (24/90)	Service	Sous-comtés (12)
5	20 plans d'action communautaires (colline/secteur)	24 plans d'action communautaires (cellule)	12 plans villageois d'ici l'année 2 (64 fin d'année 5)	12 plans d'action communautaires (paroisse)
Micro-bassins versants cibles	10 (5,000 ha)	12 (6,000 ha)	12 (6,000 ha)	12 (6,000 ha)
Pâturages/terrains de parcours cibles entre 500 ha (2,000 ménages = 12,000 personnes) et 10,000 ha par pays				
Terres humides, bords de lac, berges de cours d'eau cibles 3,000 ha - 12,000 ha par pays				

#### Institutions partenaires

Le projet a identifié un certain nombre de réseaux et institutions partenaires avec lesquels la collaboration et l'inclusion éventuelle d'autres partenaires seront ultérieurement examinées pendant les premiers mois du projet.

Des associations techniques et réseaux régionaux pertinents s'occupant de ressources en terres, d'agriculture et de sécurité alimentaire fourniront une orientation technique et entreprendront des activités de création de capacités, notamment ASARECA (Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale), le Centre mondial d'agroforesterie et ses organismes associés (RELMA, TSBF). D'autres partenariats éventuels seront constitués et des liens seront établis pour la documentation et l'analyse des données avec le WOCAT, et pour la création de capacités et le partage des informations avec le réseau africain de travail de conservation du sol (ACT). Parmi d'autres réseaux partenaires figurent le Consortium tanzanien de gestion des terres du lac Victoria (lancé avec la FAO pour renforcer la coordination et le partage des expériences parmi les nombreux intervenants et organisations oeuvrant à la gestion des terres dans la région) ; INSPIRE (Initiative intégrée pour la productivité des sols moyennant la recherche et l'éducation) et UGADEN (Réseau de mise en valeur agroforestière de l'Ouganda) et bien d'autres encore.

#### Institutions et organisations partenaires nationales

Les *Organisations nationales de recherche agricole*, par le biais de leurs stratégies nationales de recherche agricole respectives (Ouganda 2000-2010, par exemple), collaboreront en fournissant ses compétences en recherche et développement relatives à la dégradation des terres et des sols, à l'épuisement des éléments nutritifs et à la déforestation, en démontrant la capacité des terres mieux gérées à augmenter la productivité, les revenus financiers et les moyens d'existence, ainsi que la génération de bénéfices mondiaux.

Les *Centres/Instituts de recherche agricole et de développement* contribueront à renforcer les méthodes participatives de recherche adaptative, les outils et la formation, et aideront à affiner et diffuser les technologies (pratiques d'utilisation/gestion des terres, activités rémunératrices) dans des zones agroécologiques appropriées, et participeront aux résultats du S-E avec les utilisateurs des terres en collaboration avec le centre SIG/T (l'ARDC de Kachewkano, Ouganda, l'ARDI d'Ukiriguru à Mwanza et l'ARDI de Maruku à Bukoba, Tanzanie).

En Ouganda, le programme des *Services nationaux de consultation agricole* (SCAN), qui opère maintenant dans tous les districts du bassin de la Kagera, collaborera pour appuyer la fourniture de services et l'autonomisation des petits propriétaires agricoles et des artisans ruraux, y compris la formation et les expériences acquises en zone rurale pour identifier les besoins et analyser les contraintes et les opportunités permettant aux agriculteurs de demander et d'obtenir les prestations des

différents fournisseurs de services de vulgarisation et de recherche, y compris du secteur privé. Notamment les fournisseurs de services et le personnel des SCAN venant de districts plus expérimentés seront impliqués (d'autres districts viennent à peine d'adhérer au programme). Dans les autres pays, les services de soutien et de vulgarisation participeront activement au travers des districts cibles. Des arrangements semblables seront établis avec les programmes de vulgarisation d'autres pays, par le biais par exemple de lu PDSA et du PISAD en Tanzanie et de l'AMIS au Rwanda.

Des accords de collaboration seront conclus avec les *Universités et d'autres organismes* qui entreprennent la recherche et la formation en matière d'environnement, de sols et d'autres questions relatives à la gestion des terres et des ressources naturelles, le cas échéant, en vue de profiter des meilleures expériences et compétences disponibles (unités d'utilisation des sols/terres, unités SIG/T pour l'analyse, l'amélioration des informations, le suivi et les prises de décisions), dont l'Université de Makerere, Kampala, l'Université de Burare, Rwanda, l'Institut géographique du Burundi (IGEBU) et l'Institut pour la recherche et la formation de la zone agricole du lac à Mwanza, Tanzanie.

Des arrangements de collaboration seront également conclus avec les ONG nationales et internationales pertinentes oeuvrant dans le bassin ou aux alentours, comme le réseau Africa 2000 (opérant dans le district de Kabale et l'est de l'Ouganda avec les CEP et les services de vulgarisation afin d'améliorer la sécurité alimentaire des agriculteurs en encourageant les pratiques durables), Vi-agroforestry et le Centre mondial d'agroforesterie (qui appuie la recherche et le développement en agroforesterie dans la région).